

## FORMATION SPECIFIQUE A LA SECURITE DES SPECTACLES

### POUR LES DEMANDEURS DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES DE 1ERE CATEGORIE

#### OBJECTIF :

Etre capable d'assurer la sécurité des spectacles en respectant la réglementation liée à la sécurité des personnes et des biens.

Permettre aux personnes ayant suivi la formation l'obtention ou le renouvellement de la licence dite de 1ere catégorie « d'exploitant de lieu » (décret N° 2000-609 du 29 Juin 2000)

#### DUREE :

4 jours soit 28 heures

#### COUT :

750 Euros

#### MODALITES DU CONTROLE DE L'ASSIDUITE :

Feuille de présence

#### CONDITIONS DELIVRANCE DU CERTIFICAT :

Contrôle des connaissances.

Evaluation écrite sous forme de QCM

Réussite si note supérieure à 10/20

#### HORAIRES :

De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

#### Nombre de participants minimum :

6 Personnes

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

15 Personnes

*Des visites d'ERP sont prévues durant la formation*



## **Module 1.**

### **Le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérentes à cette activité**

- Ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée sur les spectacles
- Identification et obligations du donneur d'ordre dans l'organisation d'un spectacle, relation entre les différents intervenants
- Responsabilités civile et pénale
- Réglementation sur la gestion sonore, circulation, évacuation du public

## **Module 2.**

### **Les règles du droit du travail en matière de santé et sécurité au travail**

- Obligations de l'employeur et du salarié en matière de santé et de sécurité au travail
- Principes généraux de prévention
- Evaluation des risques
- Mise en œuvre des mesures de prévention
- Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Plan de prévention des risques professionnels
- Formations et vérifications obligatoires
- Organisation des premiers secours
- Rôle et mission des différents organismes

## **Module 3.**

### **La réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux de spectacles**

- Principes essentiels, dispositions générales et dispositions particulières relatives aux différents types d'ERP
- Rôle et mission du service sécurité incendie
- Les documents administratifs : registres, mains courantes, préparation de la visite de sécurité

## **Module 4.**

### **Analyse des risques liée aux spectacles**

- Différents types de structures
- Accueil et gestion du public
- Mise en service des moyens de secours

